



JCDECAUX SA
Monsieur Thierry RAULIN
Direction des Ressources Humaines
Sainte-Apolline BP N°11
78373 PLAISIR CEDEX

Plaisir, le 29 août 2012

Monsieur,

L'arrêt unilatéral par le Directeur des Ressources Humaines des dates de négociation, des sujets, et de leur ordonnancement ne permet pas d'avoir une réciprocité des équilibres dans les échanges. Cette méthode est contraire au principe général d'obligation de loyauté qui devrait présider à l'élaboration de tout accord collectif.

Preuve en est :

Par mail du 13 juin 2012, vous convoquez les Organisations Syndicales le 28 juin 2012 à 10h30, pour :

- Négociation relative à l'accord Séniors pour les années 2012 – 2013 – 2014
- Négociation relative au Comité de Groupe
- Négociation relative au périmètre des CHSCT
- Réunion de signatures des accords ayant donné lieu à consultation du CE.

Ainsi, nous découvrons une fois de plus les thèmes de négociation seulement quelques jours avant la date de ces dernières. Vous prévoyez un seul horaire pour l'ensemble des thèmes pour finalement annuler 2 thèmes (Comité de Groupe et périmètre des CHSCT), par mail, la veille à 17h26, sans concertation avec les organisations syndicales.

Nous tenons à vous rappeler que le principe de négociation collective est un droit des salariés représentés par leurs organisations syndicales, reconnu par la constitution de la République française, par la Charte européenne des droits sociaux ratifiée par la France, et enfin par les conventions internationales de l'OIT. Dans aucun des cas cités, il ne s'agit d'une prérogative supplémentaire attribuée aux seuls employeurs.

Nous vous demandons dorénavant de respecter l'esprit et la loi qui régissent la négociation collective dans l'entreprise. Pour se faire, nous vous demandons l'ouverture immédiate d'une négociation sur le calendrier des négociations à venir et sur les thèmes de négociation.

Dans l'attente de votre réponse, Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations.

Pour la CGT, Jean-Pierre Viaud



Copie : Inspection du travail
 Direccte
 Jean-Charles Decaux

Pour information : Filpac-Cgt
 Fédération de la Publicité
 UPE